

REPONSE DE M. Le Président du Conseil exécutif
A LA QUESTION DEPOSEE PAR Mme. Isabelle FELICIAGGI
AU NOM DU GROUPE « La Corse dans la République – A Corsica indè a Republica »

OBJET : Financement de la reconstruction des écoles annexes d’Ajaccio

Merci Madame pour votre question.

Je vous confirme que notre état d'esprit est inchangé, y compris par rapport à la réponse que je vous avais faite en décembre dernier. Et comment pourrions-nous ne pas être dans cet état d'esprit de façon générale, et à fortiori lorsqu'on parle d'école et d'enfants.

Ceci étant, je ne sais pas si on vous communique toutes les informations, en tout cas, je tiens à votre disposition celles que j'ai.

Je voudrais rappeler très brièvement que l'ex-Conseil Départemental de la Corse-du-Sud, par délibération en date du 16 octobre 2017, avait voté une autorisation de programme à hauteur de 5 150 000 € pour la rénovation de cette école.

Cette opération n'a fait l'objet ni d'un arrêté attributif de subvention, ni même d'un dossier de demande de subvention de la part de la commune. Il faut quand même le dire, c'est une somme énorme qui est votée en AP en octobre 2017, deux mois avant la fusion, et dans un cadre juridique où il n'y a pas l'argent (à l'époque au Conseil départemental) et où nous-mêmes nous sommes tenus par des règles, et déjà, à l'époque, nous sommes en dehors de ces règles.

On adopte un règlement qui est un règlement transitoire, et pour lequel nous sommes en train de travailler à son amélioration, qui augmente les plafonds possibles d'intervention. Aujourd'hui, la commune d'Ajaccio continue à demander une subvention d'un montant de 4 631 000 €, ce qui porterait le taux d'intervention de la Collectivité de Corse à 64 %, alors même que le taux maximum qui est prévu a été majoré certes, mais qui ne peut aller que jusqu'à 50 %.

Donc, il y a d'une part une difficulté juridique et d'autre part en arrière-plan, des discussions au niveau foncier. Les services y travaillent dans le souci de préserver les intérêts de chacune des institutions.

Et, dernier mot. Je ne veux absolument pas limiter la commune d'Aiacciu dans son effort et notamment dans son effort en faveur des écoles. Mais ce que je veux, vous dire une fois encore, c'est que nous sommes dans des enveloppes fermées et que ces règlements ont été revus, pour mieux aider, pour plus aider de façon générale, mais aussi pour mieux aider, pour plus aider les écoles de l'intérieur, de montagne, des petites communes, etc., qui n'ont pas les moyens. Si je donne 5 M€, là où le règlement ne prévoit que 3,5 M€, les 1,5 M€ vont manquer pour d'autres communes.

Donc, voilà l'état d'esprit qui est le mien et c'est l'instruction qui est donnée au Directeur Général des Services qui est en première ligne dans ces discussions avec son homologue ajaccien, d'essayer de trouver un point d'équilibre qui soit raisonnable. Mais, et on va le voir tout à l'heure aussi, les subventions exceptionnelles ne peuvent pas être la règle. Et le problème, c'est qu'il y a des personnes, des associations ou des communes qui ont fonctionné depuis des années, quelquefois même depuis des décennies, sur un régime d'aide exceptionnelle, qu'on ne peut pas en sortir d'un coup, mais qu'à chaque fois qu'on reconduit une aide exceptionnelle, on crée un précédent qui empêche de définir une règle qui soit appliquée pour tout le monde. Donc, on est dans une situation qui est complexe.

S'agissant d'une école, on essaiera vraiment de faire le mieux, de ce qui est possible.